

HONORAIRES D'AGENCE Tarifs au 1er Septembre 2020

A la charge du mandant

Sur les immeubles à usage d'habitation ou commercial:

Prix net vendeur

Honoraires T.T.C

● 0€	à	29 999 €	forfait	4 000 €
● 30 000 €	à	49 999 €		11 %
● 50 000 €	à	74 999 €		10%
● 75 000 €	à	119 999 €		9%
● 120 000 €	à	149 999 €		8%
● 150 000 €	à	249 999 €		7%
● 250 000 €	à	399 999 €		6%
● 400 000 €	à	499 999 €		5.5%
● 500 000 €	à	599 999 €		5%
● 600 000 €	à	799 999 €		4.5%
● Au-delà de 800 000 €				4%

Honoraires pour les terrains sont de:

● 0 €	à	149 999 €	10%
● 150 000 €	à	249 999 €	8%
● 250 000 €	et	au-delà	7%

Honoraires pour les divisions d'immeubles et terrain:

Forfait Division : 25 000 € / Lot ou sur devis en fonction de la complexité du projet

Honoraires de location:

Honoraires pour baux d'habitation ou mixtes régis par loi n° 89-462 du 06/07/1989 :

Pour la mission de location le mandataire aura droit à une rémunération* spécifique par m² (TVA en vigueur 20%) calculée sur la surface habitable par partie de :

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Etat des lieux
10 Euros / m ²	3 Euros/m ²

* Détail de la rémunération du mandataire au titre de la location du bien : publicité, visite du bien, étude du dossier de candidature (solvabilité), présentation au propriétaire et rédaction du bail.